



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Voies navigables

Question écrite n° 60601

Texte de la question

M Roland Nungesser demande à M le secrétaire d'Etat aux transports routiers et fluviaux si, compte tenu des graves perturbations que l'économie française vient de connaître du fait du conflit opposant les transporteurs routiers au Gouvernement, celui-ci n'envisage pas de donner de nouvelles orientations à sa politique à long terme des transports de marchandises. Les inconvénients d'une insuffisante diversification des modes de transport ne sont pas seulement évidents pendant les périodes conflictuelles, mais quotidiennement soulignés par les encombrements invraisemblables des autoroutes et particulièrement de l'autoroute du Nord. Dans ces conditions, le Gouvernement n'envisage-t-il pas de faire une plus grande place aux transports fluviaux, ce qui, non seulement dégagerait le secteur routier, mais aussi entraînerait une diminution des dépenses d'énergie, des nuisances de bruit et de pollution de l'air qu'engendrent les camions. Ces considérations économiques et écologiques devraient inciter le Gouvernement à engager enfin la véritable politique fluviale, qu'il avait annoncée, notamment lorsqu'il avait adopté en 1985 le schéma directeur des voies navigables. Les instances européennes considérant qu'une priorité doit être donnée à la liaison à grand gabarit entre le bassin de la Seine, la région Nord - Pas-de-Calais et le réseau belge, néerlandais et allemand, le Gouvernement envisage-t-il d'adresser des maintenant à la Communauté européenne la demande de participation au financement de ces infrastructures ? Par ailleurs, le Gouvernement a-t-il prévu, dans cet espoir, d'ouvrir des crédits complémentaires pour que soit enfin engagée la réalisation d'un des grands projets d'infrastructure fluviale, nécessaires à l'économie française comme à l'économie européenne.

Texte de la réponse

Reponse. - Trois éléments militent en faveur d'une réflexion multimodale dans le domaine des transports : 1o l'ouverture des frontières et l'élargissement de l'Europe aux pays de l'Est dont on peut attendre comme conséquence un accroissement du trafic de marchandises dans la prochaine décennie ; 2o la saturation des infrastructures notamment sur l'axe Lille-Marseille ; 3o les préoccupations d'environnement qui poussent déjà certains États comme l'Autriche et la Suisse à prendre des mesures restrictives pour la traversée de leur territoire. La mission Carrère décidée par le précédent gouvernement montre que l'État se préoccupe de ce problème, et envisage, notamment au cours de la préparation du XIe Plan, de donner de nouvelles orientations à la politique des transports en vue de favoriser le développement du transport combiné et la complémentarité dans l'utilisation des infrastructures de transports. Pour ce qui concerne plus précisément le projet Seine-Nord il fait actuellement l'objet, compte tenu de l'évolution du contexte général, d'une réactualisation des études pour lesquelles 3 MF ont été prévus et à laquelle la Commission des communautés européennes participe au financement à hauteur de 100 000 ECU, soit un montant d'environ 700 000 francs. L'actualisation des études techniques et d'environnement au niveau de l'avant-projet sommaire est terminée. L'étude économique est, quant à elle, en cours. Les résultats devraient être connus dans le courant du premier semestre de l'année prochaine. L'approbation du tracé de principe de cette liaison, dont l'inscription au réseau européen a été proposée, est intervenue le 5 août dernier.

Données clés

Auteur : [M. Nungesser Roland](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60601

Rubrique : Transports fluviaux

Ministère interrogé : transports routiers et fluviaux

Ministère attributaire : transports routiers et fluviaux

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 1992, page 3468